



Un journal syndical regional au service (public) des cheminots

www.sudraillyon.org

Le Fer Solidaire

La bérézina !

Les manques d'Effectifs induisent un Trafic fortement dégradé !

Que ce soit sur les TGV ou sur les TER, c'est un été très compliqué auxquels les cheminots sont confrontés !

- ⇒ Des TGV bondés, avec des retards, avec des clim en panne, blocs moteurs HS, bagages abandonnés, nettoyages non effectués !
- ⇒ Des TER supprimés à la pelle !



La cause principale de cette situation est le **manque de personnels chez les conducteurs, contrôleurs et agents de maintenance.**

SUD-Rail dénonce depuis de longs mois la situation de sous-effectif sur ces métiers là et les conséquences de cette situation éclatent au grand jour au cœur de l'été !

En effet, les centres de Maintenance n'arrivent plus à supporter la charge de travail, ce qui engendre retards et suppressions de trains.

Et lorsque les trains ressortent des centres de maintenance, et bien ce sont les roulants (contrôleurs et conducteurs) qui font défaut du fait là aussi du manque d'effectifs. Les autres métiers en Gares ne sont pas en reste et le constat est le même.

Vouloir produire à moindre coût, cela a des conséquences désastreuses ! Le Conseil Régional Aura a sa part de responsabilité en réclamant toujours plus de service avec toujours moins de moyens.

Les difficultés de recrutement sont réelles mais pourquoi en est-on arrivés là ?

Proposer des métiers avec une rémunération pas suffisamment attractive quand dans le même temps il faut travailler en horaires décalés ainsi que les week-end, et bien cela ne se bouscule plus au portillon pour rejoindre la SNCF !

Et la suppression du Statut qui offrait la garantie de l'emploi fait que les candidats potentiels ne voient plus forcément d'intérêt à rentrer à la SNCF !

Pire, de plus en plus de cheminots quittent l'entreprise, comme l'a parfaitement démontré le bilan social 2021 officiel présenté par la direction !

Tout cela, SUD-Rail l'a annoncé, et combattu avec les cheminots, lors de la réforme aberrante de 2018 portée par Elisabeth Borne alors ministre des Transports.

SUD-Rail soutient et est aux côtés de tous les cheminots qui subissent sur le terrain !

Amiante, préjudice d'anxiété, la SNCF définitivement condamnée !

Aujourd'hui, en Juillet 2022 après 9 ans de procédure, la SNCF a pris la décision de ne pas se pourvoir en cassation, actant de fait sa condamnation et sa responsabilité dans le cadre de l'exposition à l'amiante. Ce sont plus d'un million d'€ qui vont être versés aux 119 cheminots ou à leurs veuves. Rappelons que le préjudice d'anxiété, c'est la peur de tomber malade, inquiétude que la justice a décidé d'indemniser. Au début de la procédure, en 2013, aucun de ces salariés n'était mal en point ; Depuis, plusieurs sont décédés ou atteints des pathologies de l'amiante. Tous ont manipulé sans précaution et sous consignes de la SNCF, de 1970 à 2000, ce redoutable poison.

Les cheminots reconnus dans leurs droits !

C'est ainsi que les cheminots ont ressenti le jugement en appel de leur entreprise. Ils ont eu la possibilité de s'expliquer, non pas devant un médecin spécialiste, mais devant une oreille publique, celle d'un représentant de l'État. Au prétoire, la SNCF jurait - sans rire - qu'elle avait tenu compte des enjeux de sécurité pour le personnel et l'environnement. Peine perdue, la présidente a été peu sensible au couplet de la Direction SNCF et a considéré que l'entreprise publique avait mal protégé les cheminots des dizaines d'années durant.

Dans son arrêt, la cour d'appel de Paris reconnaît le sérieux de notre travail de recherche des preuves (tracts, bulletins, notes, lettres, communication interne, etc.) ainsi que nos honnêtes intentions. A présent, la victoire des cheminots et de SUD-Rail qui a eu l'audace d'attaquer l'entreprise est sans appel !

La Direction SNCF savait, elle n'a rien fait !



Dans les années 1980, la SNCF a minimisé le problème, biaisé l'application de la loi, et retardé la prévention alors que la Médecine du Travail l'avait alertée. Elle savait que le nombre de morts dus à l'amiante ne cessait de croître. Dix ans se sont écoulés avant que la direction de la SNCF n'inscrive en 1987 le décret de 1977 dans un document interne : ce retard va être dévastateur ! L'entreprise publique préconisait à l'époque, preuve d'amateurisme et du peu d'intérêt porté, l'ensevelissement des résidus d'amiante sous 25 centimètres de terre !

Nous avons remis à la justice une série de pièces permettant de mettre directement en cause la SNCF et les Directeurs de plusieurs ateliers du Matériel et de l'Équipement à travers la France qui se contentaient de verser des "primes d'insalubrité".

**Si la fédération SUD-Rail se félicite de l'issue de la procédure,
nous déplorons que jamais un Directeur d'établissement
n'ait été présent sur les bancs du tribunal.**

**Jamais une personne physique n'ait répondu de ses actes
(au nom de l'entreprise) !**

**Jamais une condamnation n'ait noirci leur casier judiciaire
alors que beaucoup savaient !**

Tenez-vous informés au quotidien



<http://www.sudraillyon.org/>



[syndicatregional.sudrailly](https://www.facebook.com/syndicatregional.sudrailly)



Repos doubles manquants :

SUD-Rail fait une nouvelle fois condamner la SNCF !

Comme vous le savez, SUD-Rail n'hésite pas à aller devant les tribunaux lorsque la direction ne respecte pas la réglementation du travail et les droits des salariés !

Après avoir déjà accompagné de nombreux agents et fait condamner à de nombreuses reprises la SNCF pour non respect du nombre de Repos Doubles prévus à l'année, la Direction manque encore parfois à ses obligations sur ce point précis !

Ce fut dernièrement à nouveau le cas pour un agent sédentaire de la région de Lyon.

Le syndicat SUD-Rail de Lyon avec cet agent ont donc saisi les Prud'hommes et le jugement vient de tomber en juin ! C'est une nouvelle condamnation pour la SNCF !

Dans le cadre de ce jugement, la SNCF est condamnée à verser des Dommages et Intérêts à l'agent en question et au syndicat SUD-Rail !



Droit de retrait d'octobre 2019 :

Enfin un jugement en perspective...

En octobre 2019, suite à un accident ferroviaire gravissime en Champagne -Ardenne, et au danger grave et imminent qui pesait sur les circulations avec le même type de matériel que celui en cause dans l'accident, cde nombreux conducteurs et contrôleurs faisaient usage de leur droit de retrait à travers toute la France.

La direction SNCF décidait alors de placer des milliers d'agents en absence irrégulière et de procéder à des retenues financières sur leur paie.



Le syndicat SUD-Rail de Lyon a alors proposé à tous les agents qui le souhaitaient de mettre son avocate à disposition et de prendre en charge les frais juridiques pour ceux non couverts par une assurance spécifique couvrant les conflits avec l'employeur. De nombreux agents ont souhaité se faire assister par SUD-Rail !

Un tel dossier avec autant d'agents concerné est évidemment très long à boucler et les Prud'hommes étant particulièrement engorgés, les délais pour aboutir à une date d'audience sont particulièrement longs.

Nous y arrivons enfin : l'audience de mise en état des dossiers aura lieu le 7 novembre 2022. Ce qui devrait entrainer une audience de jugement au 1er semestre 2023 !

- ⇒ Parce que la direction SNCF préfère s'attaquer à des agents isolés !
- ⇒ Parce que regroupés, on est plus forts pour se faire respecter !
- ⇒ Parce que SUD-Rail a pour unique préoccupation de défendre les intérêts des cheminots !

Rejoins SUD-Rail !

J'ADHÈRE À SUD-RAIL

✂

Nom : Prénom :

Adresse SNCF.....

.....

N° de Tel SNCF : Portable :

Mail :

**A remettre à un militant SUD-RAIL... ou a envoyer par mail à sudraillyon@gmail.com
ou à retourner à « SUD-Rail , 41 quai Fulchiron 69005 Lyon »**

**Face aux
patrons,
jamais
seul-e !**

